



Flash'InFO

Taux d'avancement des OE 2015

13% comme en 2014 !

La réunion s'est tenue ce jeudi 6 novembre à Arcueil et au-delà du taux de 13% il a été acté de modifier l'instruction ministérielle 311283 en ce qui concerne la date de nomination après réussite à l'essai professionnel :

La modification sera à l'ordre du jour du prochain CTM du 13 novembre.

La date de nomination sera au PLUS TARD le 31 mars de l'année « N » et ce quel que soit la date de tenue de la CAO.

2015 autorisera 1356 avancements répartis comme suit :

1105 Ouvriers 147 Chefs d'Equipe 104 TSO

Les deux autres propositions de l'administration qui prenaient en compte une nomination au 1^{er} janvier de l'année entraînaient une baisse sensible du taux induisant une perte de l'ordre de 216 avancements ce qui n'était pas envisageable par Force Ouvrière.

Force Ouvrière dénonçant les contraintes budgétaires n'abandonne pas le principe d'une nomination au 1^{er} janvier dans le futur.

Force Ouvrière ne confondra jamais respect de la réglementation ouvrière et démarche comptable.

Paris le 6 novembre 2013